

**Fédération Française de Cyclotourisme**  
**Commission nationale assurance**

# Notions d'assurance



**Nicolas EDUIN**

v. 01/2023

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

# S'assurer, ça veut dire quoi?

- C'est se **protéger** contre un **risque**, un **aléa**
- C'est se protéger **financièrement** ainsi que ses proches
- C'est pouvoir faire face à ses **responsabilités**
- Ça veut dire transférer mes risques à quelqu'un sans  
pour autant me comporter de façon irresponsable
- C'est **nécessaire** et parfois **obligatoire**

## Pourquoi s'assurer ?

- *J'ai un accident qui me cause un arrêt de travail de **30 jours**. Je gagne **2 000 € bruts par mois** (salarié). Combien va me verser la Sécurité sociale ?*

- **Réponse** :  $(50 \% \times \frac{2\,000 \times 3}{91,25} \times 27) = \mathbf{887,67 \text{ €}}$

= 50 % du salaire journalier de base qui correspond au salaire brut (= salaire soumis à cotisation) des 3 mois précédents l'arrêt de travail dans la limite de 1,8 fois le SMIC mensuel en vigueur.

3 jours de carence

(SMIC mensuel brut 01/01/2023 = 1 709,28 €, soit 1,8 fois = 3 076,70 €)

## Pourquoi s'assurer ?

- *J'ai un accident qui me cause un arrêt de travail de **30 jours**. Je gagne **2 000 € bruts par mois** (salarié). Combien va me verser la Sécurité sociale ?*

- **Réponse :  $50\% \times \frac{2\,000 \times 3}{91,25} \times 27 = 887,67 \text{ €}$**

**Je ne gagne plus que  $\approx 44\%$  de mon salaire !**

## Pourquoi s'assurer ?

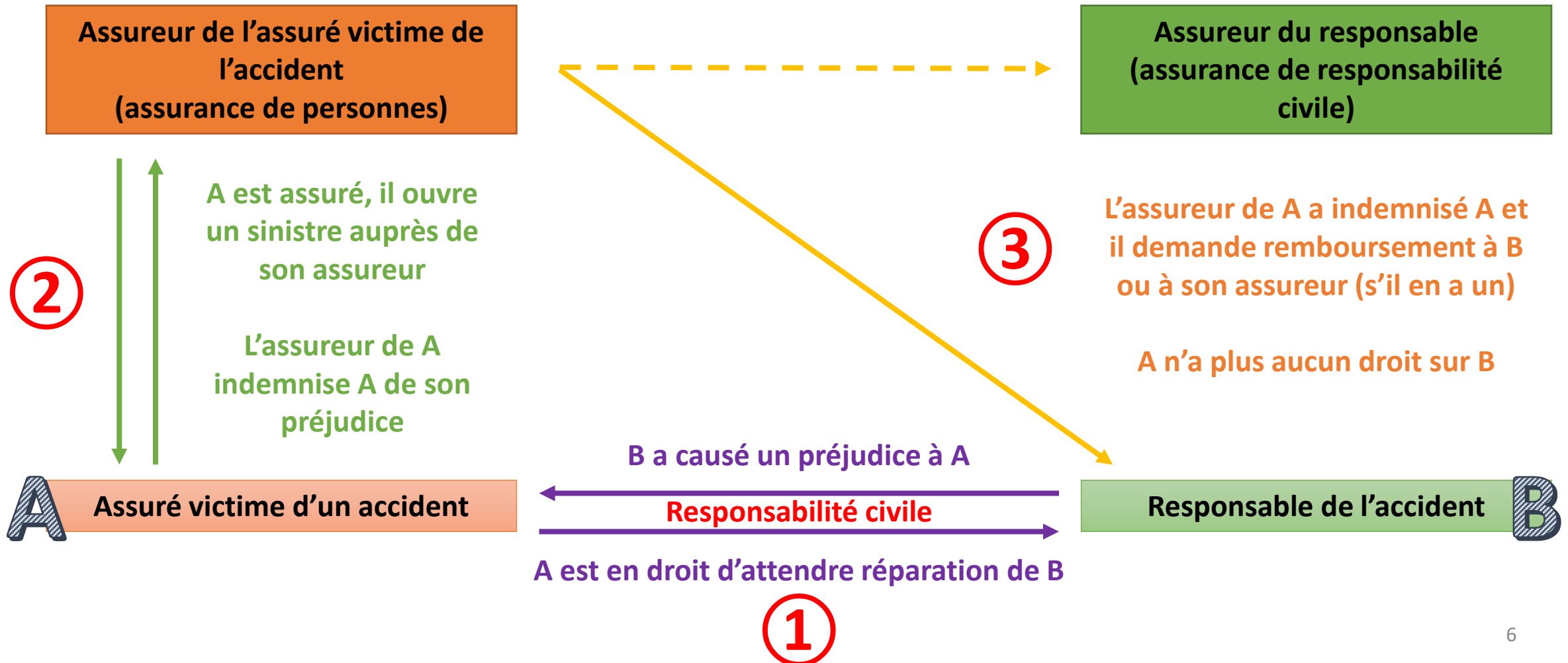
- *J'ai un accident de la route à vélo dont je ne suis pas responsable. Qui va m'indemniser ?*
  - Frais de soins : Sécurité sociale + mutuelle (si j'en ai une)
  - Perte de revenus : Sécurité sociale pour une petite partie
  - Dégâts matériels (tenue vestimentaire, vélo, GPS,...) : le responsable de l'accident :
    - S'il y en a un
    - S'il est identifié
    - S'il est solvable ou s'il est assuré

**Il faut faire un recours contre le responsable ou son assureur mais c'est incertain et peut prendre plusieurs années.**

# Pourquoi s'assurer ?

## Exemple 2

- Le recours subrogatoire (art. L121-12 du Code des assurances) :



# Pourquoi s'assurer ?

## Exemple 2

- Être assuré me permet d'être indemnisé par MON assureur à hauteur des garanties que j'ai librement choisies sans attendre les résultats très hypothétiques d'un recours, de discussions interminables (chacun rejette la responsabilité sur l'autre).

## Pourquoi s'assurer ?

- *A la suite d'un accident, je ne peux plus travailler. Je suis en fauteuil roulant et j'ai besoin d'une tierce personne pour m'aider dans les tâches élémentaires de la vie courante?*
  - Sans revenus, comment vais-je vivre et faire vivre ma famille ?
  - Comment payer mes soins ?
  - Comment financer l'équipement de mon logement ?
  - Comment payer la tierce personne ?



## Pourquoi s'assurer ?

## Exemple 3

- *A la suite d'un accident, je ne peux plus travailler. Je suis en fauteuil roulant et j'ai besoin d'une tierce personne pour m'aider dans les tâches élémentaires de la vie courante?*

### Exemples de coûts avant aides éventuelles :



- Établissement pour adultes ou enfants lourdement handicapés : **73 500 € / an en moyenne**
- Monte escalier : **≈ 3 000 €**
- Douche avec accessoires : **entre 3 000 € et 6 000 €**
- Coût d'une aide à domicile : **840 € pour 40h / mois**

# Dois-je m'assurer pour tout ?

- **Non...** mais :
  - Évaluer son budget et ses besoins de couverture
  - Évaluer le risque que l'on est prêt à prendre si l'on ne s'assure pas.

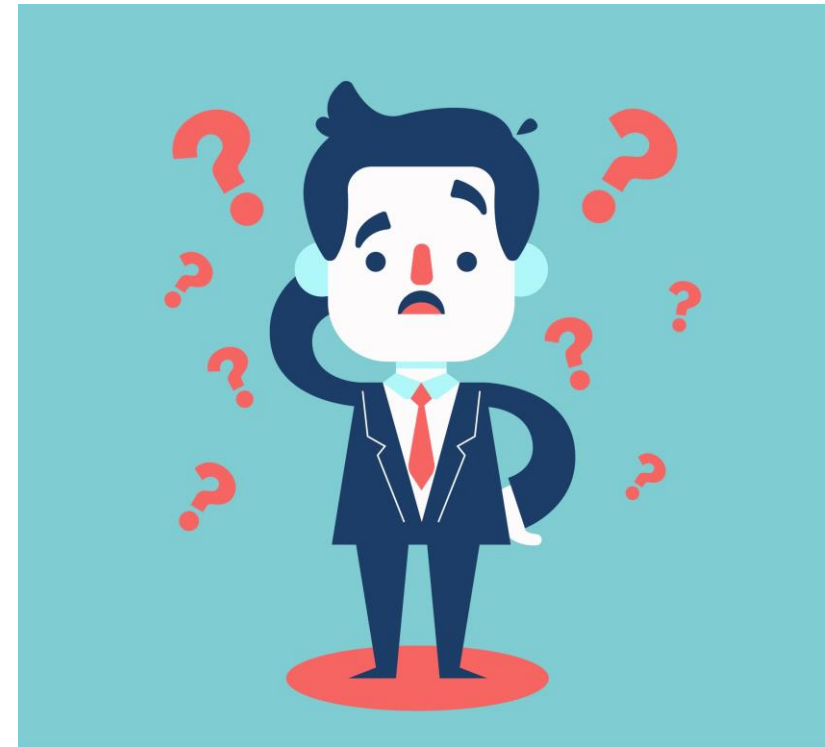
Probabilité	4	Risque modéré	Risque important	Risque critique	Risque critique
	3	Risque limité	Risque modéré	Risque important	Risque critique
	2	Risque limité	Risque modéré	Risque modéré	Risque important
	1	Risque limité	Risque limité	Risque limité	Risque modéré
		1	2	3	4
		Gravité			

# Comment s'assurer ?

- **Soi-même** ou avec l'aide de son entourage  **capacité financière**
- En se tournant vers l'**État** (Sécurité sociale, assurance chômage, aides sociales...)  **Aide limitée, conditions de ressources**
- En s'adressant à un **assureur**

# S'adresser à un assureur

- Différents types d'organismes d'assurance :
  - Un assureur « traditionnel », un bancassureur
  - Un assureur mutualiste
  - Une mutuelle
  - Une institution de prévoyance



# S'adresser à un assureur

- Exemples d'assureurs « traditionnels » et bancassureurs :



# S'adresser à un assureur mutualiste

- Exemples d'assureurs mutualistes :



Groupama



# S'adresser à une mutuelle

- Exemples de mutuelles :



# S'adresser à une institution de prévoyance

- Exemples d'institutions de prévoyance :





# Autres types d'assureurs

- Les assistants :



- Les réassureurs :



# Comment s'adresser à un assureur ?

- Par l'intermédiaire :
  - d'un agent général
  - d'un courtier
  - d'un membre d'un réseau salarié
  - de ma banque
- Sans intermédiaire :
  - Assurance directe
  - Internet



# S'adresser à un agent général



# S'adresser à un courtier



- Certains de ces intermédiaires (agents généraux, courtiers,...) ont des **délégations** d'encaissement de primes et de gestion de sinistres.
- Ils interviennent **au nom et pour le compte** des assureurs avec qui ils ont un accord.

# Un assureur... c'est / ce n'est pas



C'est...

Ce n'est pas...

**Un organisme très réglementé et surveillé par l'État** qui a une obligation de solvabilité

**Une organisation caritative...** bien qu'il y ait des assureurs mutualistes

**Un organisme qui supporte le risque** pris par son client

**Une œuvre de bienfaisance...** mais cela n'empêche pas les gestes commerciaux

**Un partenaire de vie** pour ses clients qu'il conseille et accompagne tout au long de leur vie

**Un puit sans fond...** un assureur ne peut pas tout et n'est pas aussi solvable que l'État

**Un organisme qui DOIT une prestation** pour peu qu'une prime lui ait été versé

Quelqu'un qui fait ce qu'il veut comme il veut : il y a des règles

**Un organisme qui finance l'économie**, participe à la réflexion sur les risques, produit des données statistiques

Un trader qui joue en bourse avec l'argent des assurés

# L'assurance : un secteur très encadré

- **Les organismes professionnels** chargés de représenter la profession, fournir des statistiques, définit les règles de bonnes pratiques, informer le public, ...
  - **France Assureurs** (ex. Fédération Française de l'Assurance) représente les assureurs, mène des réflexions sur les risques, fourni des statistiques, ...
  - La **Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)** représente les mutuelles, les accompagne dans leur développement, ...
  - Le **Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP)** représente les institutions de prévoyance, lieu d'expertise et d'échanges, ...



# L'assurance : un secteur très encadré

- **Les autorités de contrôle** qui dépendent de l'État, sont chargées de contrôler les organismes d'assurance
  - **L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)** dont les missions principales sont de :
    - Surveiller la situation financière des organismes d'assurance → **un assureur doit être toujours en situation de pouvoir faire face financièrement à ses engagements envers les assurés**
    - Veiller au respect et la protection de la clientèle
  - **L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)** régule les marchés financiers, informe les investisseurs et protège l'épargne.
- **Ces deux autorités disposent de pouvoirs de sanction très coercitifs.**





# Comment ça marche ?

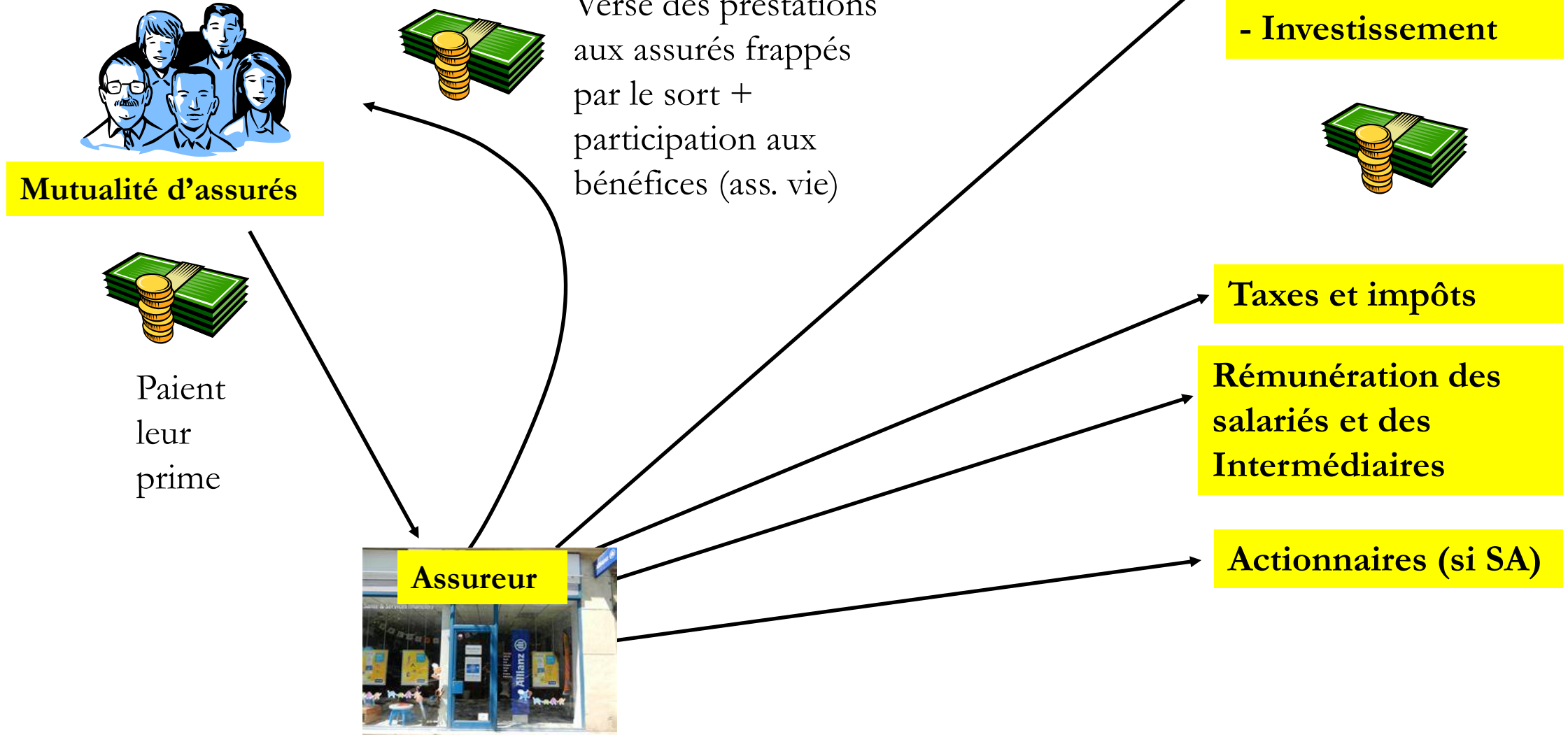
- l'assurance est une *opération par laquelle une partie (l'assuré) se fait promettre une prestation par une autre partie (l'assureur), moyennant une rémunération (la prime ou cotisation), pour lui ou un tiers (le bénéficiaire), en cas de réalisation d'un risque. L'assureur prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique.*

# Comment ça marche ?

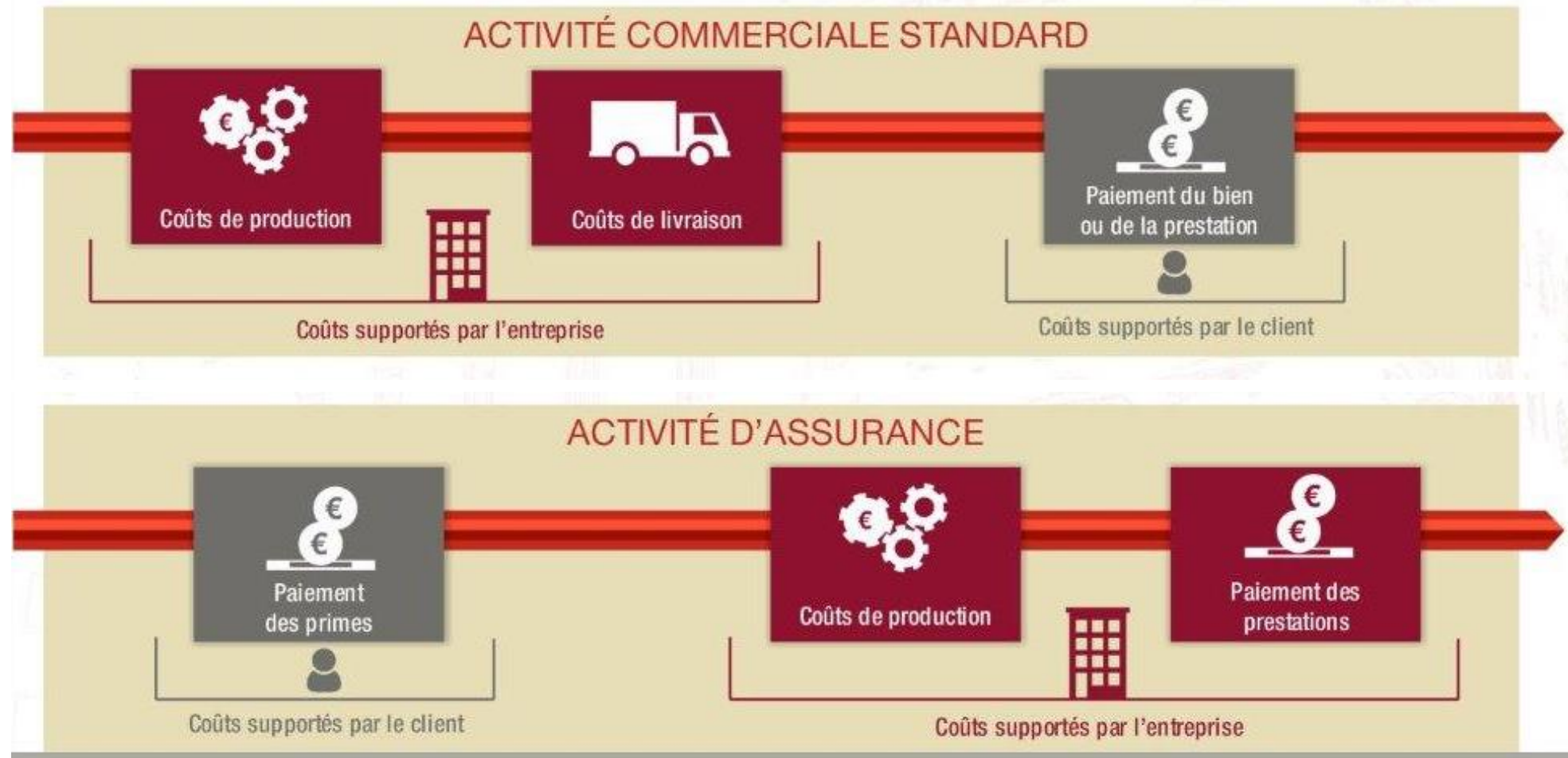
- Le risque contre lequel on souhaite se couvrir doit être :
  - Incertain dans sa survenance,
- OU
- Certain mais dont la date de survenance est incertaine

= Aléa

# Comment ça marche ?



# Le cycle inversé de production



# Le cycle inversé de production

- Cette situation engendre un **avantage de trésorerie** mais contraint l'assureur à :
  - Devoir **évaluer**, avant que les sinistres ne surviennent, le coût des prestations à verser,
  - Constituer des **provisions** afin d'être en mesure de faire face à ses engagements futurs.
- Ce cycle inversé permet à l'assureur d'investir dans l'économie (emprunts d'État, aux entreprises,...)

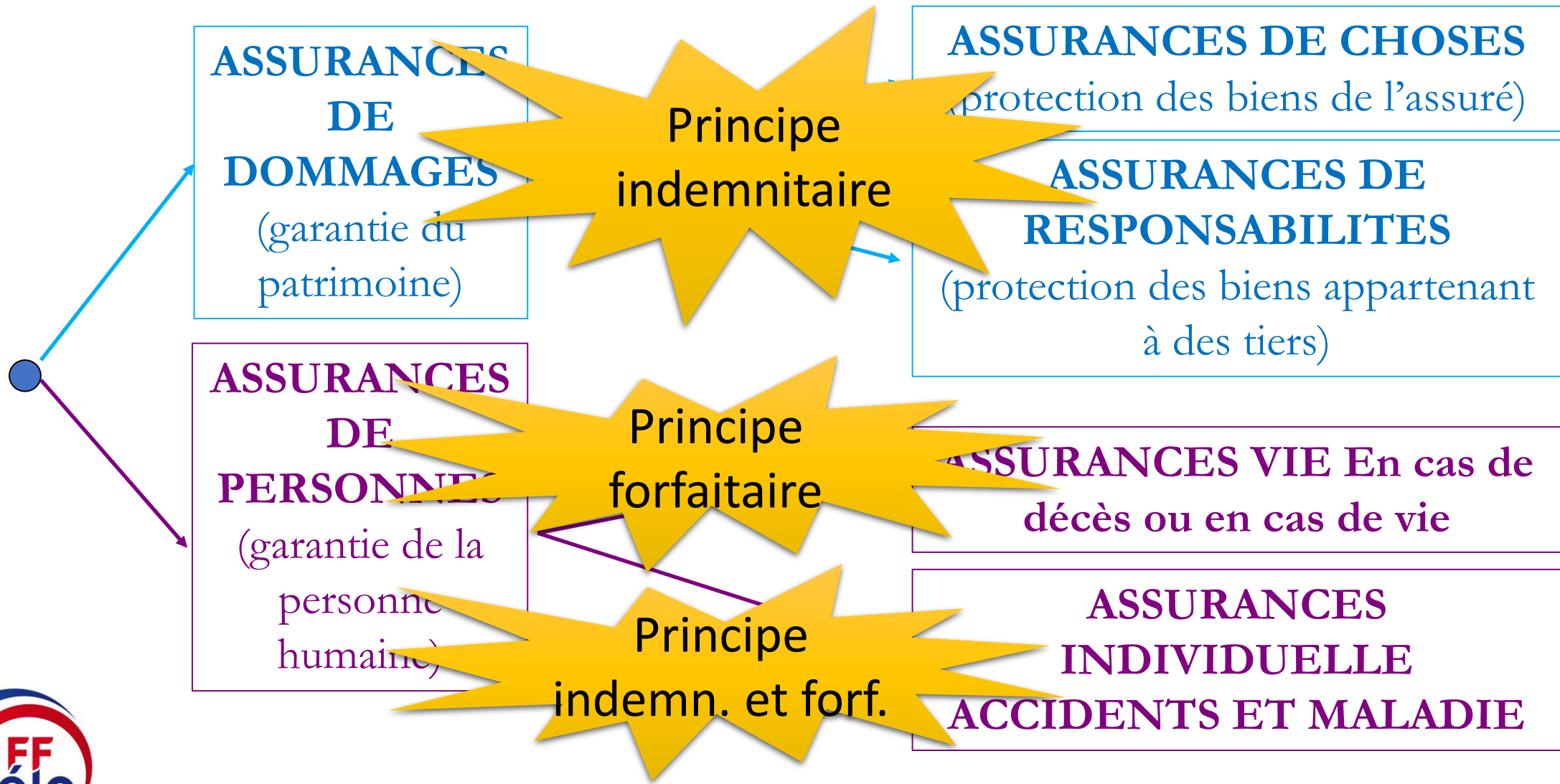
# Les grandes lois de l'assurance

- 1) **La nécessité de production** : la production nouvelle doit compenser les résiliations
- 2) **L'homogénéité des risques** : les risques doivent être semblables pour qu'ils puissent se compenser
  - Catégories de tarifs déterminés
  - Majoration de tarif si risque aggravé
  - Refus d'assurer les risques quasi certains
  - Impossible d'assurer les risques systémiques c'est-à-dire des risques qui touchent tout le monde à la fois sans pouvoir les compenser (par ex. : **pandémies**, guerre, crise économique,...)
- 3) **Dispersion des risques** : ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier (= assurer des risques divers, répartis géographiquement)

# Les grandes lois de l'assurance

- 4) **Division des risques** : pour éviter d'avoir un trop gros risque à assurer, les assureurs pratiquent :
- **La coassurance** : le risque est partagé entre plusieurs assureurs
  - **La réassurance** : l'assureur cède une partie des risques à un réassureur

# Les différentes catégories d'assurance





# Les différentes catégories d'assurance

## Garanties d'assurance régies par le principe indemnitaire :

L'assureur va indemniser un préjudice subi qui doit donc être évalué :

- Préjudice financier (perte de revenus, perte de valeur,...)
- Préjudice physique (douleurs subies, handicap, séquelles,...)
- Préjudice d'image
- Perte de chance

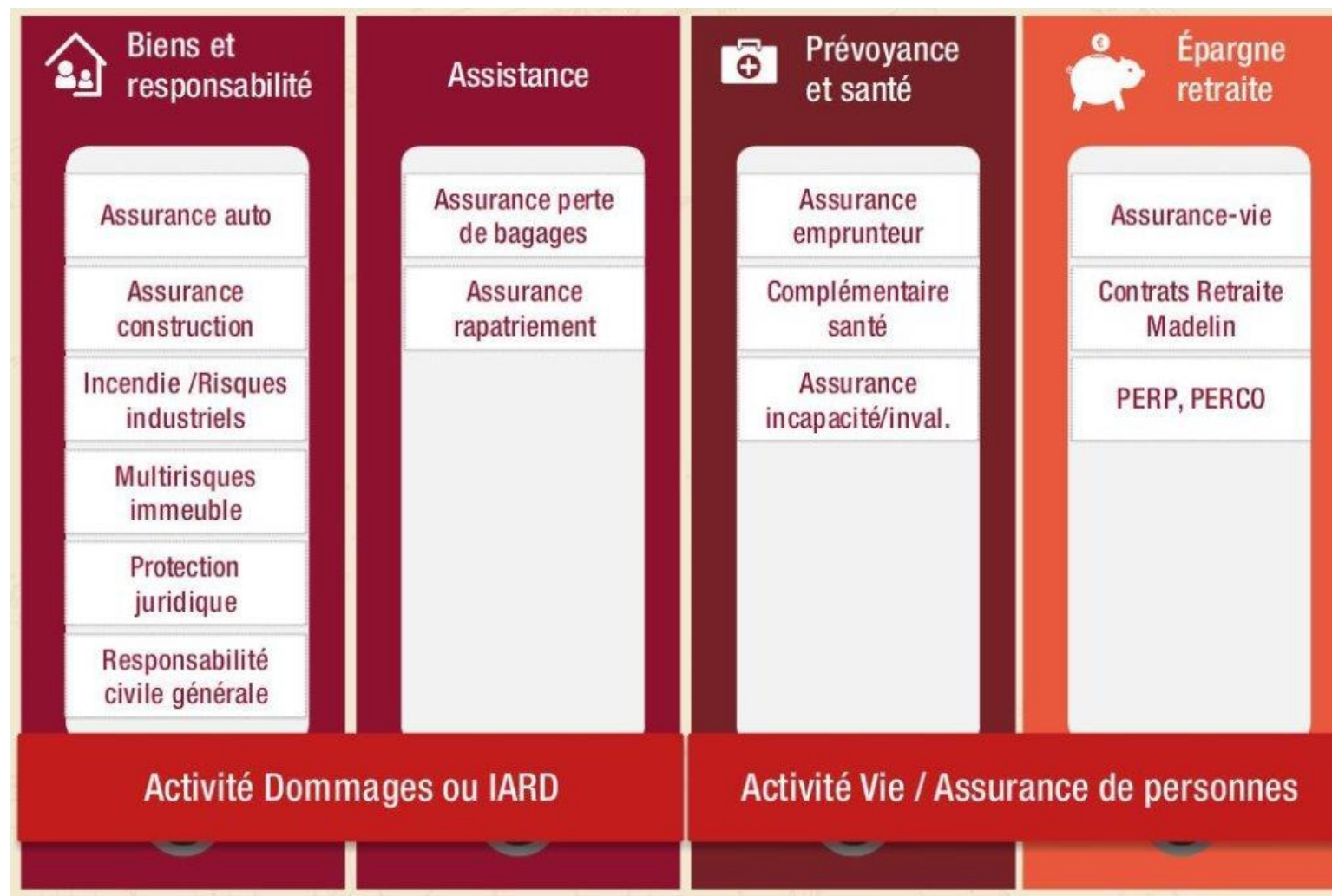
**→ l'indemnité ne peut être supérieure au préjudice subi, sinon l'assuré s'enrichit**

## Garanties d'assurance régies par le principe forfaitaire :

- Le préjudice ne peut être évalué : c'est le cas de la vie humaine dont on ne peut pas fixer le prix

**→ l'indemnité est forfaitaire (assurance de personnes) : capital, rente**

# Les différentes catégories d'assurance



# Notions de responsabilité civile

- La responsabilité civile (RC) c'est :  
*L'obligation qu'a toute personne physique ou morale de réparer les dommages causés à autrui.*
- On distingue :
  - **La RC délictuelle** qui a pour origine un fait juridique volontaire ou involontaire,
  - **La RC contractuelle** qui a pour origine un acte juridique (contrat). Elle résulte dans une inexécution ou un retard d'exécution  
De là découlent l'obligation de moyens et l'obligation de résultats.

# Notions de responsabilité civile

- A **ne pas confondre** avec :
  - **La responsabilité pénale** : non-respect par une personne physique ou morale d'une règle de droit imposée par le législateur et rappelée dans le Code pénal. Elle entraîne une sanction pénale qui peut aller jusqu'à l'emprisonnement.  
→ **elle est inassurable !**
  - **La responsabilité morale** : ressenti personnel de chacun à la suite d'une faute et à l'analyse des conséquences. C'est une réaction subjective qui dépend des individus  
→ **elle est inassurable sauf l'assistance psychologique dans certains cas**

# Notions de responsabilité civile

- Les différents types de responsabilités civiles :
  - La responsabilité du **fait personnel**
  - La responsabilité du **fait d'autrui**
    - Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs,
    - Les commettants sont responsables de leurs préposés
    - Les instituteurs sont responsables de leurs élèves
  - La responsabilité du **fait des choses dont on a la garde**
  - La responsabilité du **fait des animaux**
  - La responsabilité du **fait des bâtiments**

# Notions de responsabilité civile

- Pour que la victime engage la RC de l'auteur des dommages, il lui faut prouver (sauf exceptions) :

→ **Une faute** : prouvée ou présumée

**NB : parfois, la jurisprudence instaure dans certains cas une responsabilité sans faute**

→ **Un dommage** : corporel, matériel, immatériel, moral

→ **Le lien de causalité** entre la faute et le dommage



# Notions de responsabilité civile

- **Cas d'exonération** de responsabilité civile :
  - **Cas fortuit ou de force majeure** : qui doit être cumulativement
    - Irrésistible ou inévitable ou insurmontable
    - Imprévisible
    - Extérieur
  - **Fait de la victime**
  - **Fait d'un tiers**

# Interaction avec d'autres contrats

- *Dans ma multirisques habitation, je suis couvert en responsabilité civile « vie privée » mais...*

## **3.1 Responsabilité Civile Vie Privée**

---

> Ce que nous garantissons

**1. Les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile vous incombant en raison des dommages corporels\*, matériels\* et immatériels\* consécutifs causés à des tiers\*, lorsque vous agissez en qualité de simple particulier\*, au cours ou à l'occasion de votre vie privée :**

- notamment du fait :
  - d'activités sportives pratiquées à titre d'amateur ;

> Ce qui est exclu

*Exemple*

- de votre participation à toute épreuve ou compétition sportive, ainsi qu'aux séances d'entraînement nécessitant une autorisation administrative préalable ou soumises à obligation d'assurance légale ;
- de toute activité sportive ou physique que vous exercez en tant que membre d'un club ou groupement sportif soumis à l'obligation d'assurance ;



# Interaction avec d'autres contrats

- *Dans ma multirisques habitation, je suis couvert en responsabilité civile « vie privée » mais...*
- Si je suis couvert pour faire du vélo à titre privé, je ne suis pas couvert pour :
  - ❌ Faire du vélo en club
  - ❌ Exercer des responsabilités associatives, encadrer des pratiquants
  - ❌ Participer à une randonnée organisée par un club
  - ❌ Aller au travail à vélo (= accident du travail)
  - ❌ Travailler avec mon vélo (= activité professionnelle)



# Interaction avec d'autres contrats

- *Dans ma GAV (Garantie des Accidents de la vie), je suis couvert si j'ai un accident entraînant des dommages corporels, mais...*

## Les événements garantis

### > Les accidents de la vie privée

Il s'agit des accidents survenus à l'occasion de toutes activités exercées à titre privée et plus précisément d'activités domestiques, touristiques, scolaires, de loisirs ou sportives exercées dans ce cadre.

Sont également garantis :

- les accidents dont vous pourriez être victime en tant que piéton ou en qualité de conducteur d'une bicyclette, d'un fauteuil roulant ou d'une tondeuse autoportée,
- les accidents survenus lors de la pratique d'un sport en qualité d'amateur non rémunéré, à titre personnel ou dans un club (avec ou sans délivrance d'une licence sportive), de façon régulière ou occasionnelle.

Exemple

Sont exclus les dommages corporels :

subis à l'occasion d'activités professionnelles, d'activités rémunérées ou dans l'exercice de fonctions publiques, électives ou syndicales ou d'accidents de trajets tels que définis par le Code de la Sécurité sociale ;

A priori, je suis couvert pour rouler (activité sportive non professionnelle uniquement) mais pas pour les fonctions associatives électives

**Il faut vérifier son contrat car tous les contrats GAV ne couvrent pas la pratique**

# Interaction avec d'autres contrats

Exemple

- *Dans l'assurance scolaire de mon enfant, il y a une couverture pour les activités extrascolaires (si souscrite), mais...*
- *Toutes les assurances scolaires ne couvrent pas*
  - *les activités extrascolaires comme la pratique du vélo en club, la participation à des manifestations de cyclotourisme*
  - *Les dommages au vélo et à l'équipement : parfois il faut qu'il y ait collision sur la voie publique avec un tiers identifié, il peut y avoir des plafonds de garantie,...*

**→ La licence reste obligatoire et indispensable**



# Quelques conseils...

- **Ne soyez pas tenté par la fraude à l'assurance !**
  - Frauder c'est **mentir ou oublier volontairement une donnée** à la souscription du contrat ou lors du sinistre
  - **Les assureurs sont de plus en plus vigilants** car la fraude LEUR coûte (et NOUS coûte) plusieurs millions d'euros chaque année
- **Que risque-t-on ?**
  - Au civil : Résiliation du contrat, refus d'indemnisation, remboursement des indemnités versées (articles L 113-8 ou L 113-9 du Code des assurances)
  - Au pénal : jusqu'à 5 ans de prison et 375 000 € d'amende (article 313-1 du Code pénal)

# Quelques conseils...

- **Attention à ne pas confondre :**

- **Défense / recours** : qui permet à l'assuré d'être défendu ou d'agir en justice à la suite d'un sinistre garanti

ET

- **Protection juridique** : qui est une garantie spécifique permettant à l'assuré de bénéficier de conseils juridiques et, si besoin, des services d'un avocat pour agir en justice ou être défendu dans des cas de litiges déterminés au contrat (vie courante et consommation, relations avec l'employeur,...)

## Quelques conseils...

- **Attention en matière d'assistance :**
- Toujours demander l'accord de l'assisteur avant d'engager la moindre dépense
- Les prestations d'assistances sont fournies par le ou les prestataires de l'assisteur (personne juridique distincte) et selon disponibilités locales

# On remet les choses en perspectives !

Le montant annuel de la prime d'assurance fédérale :

- Mini braquet : **20,00 €**
- Petit braquet : **22,00 €**
- Grand braquet : **72,00 € + options**

Tarifs 2023

La protection de votre responsabilité, de vos dommages corporels, de vos proches, de votre vélo et équipement, votre tranquillité :

**Ça n'a pas de prix !**

Formules proposées			
Garanties	Mini-Braquet	Petit-Braquet	Grand-Braquet
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Recours et Défense pénale	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance Rapatriement	non	oui	oui
Dommages au casque	non	oui	oui
Dommages cardio-fréquence-mètre (1)	non	oui	oui
Dommages au vélo	non	non	oui
Dommages au GPS (2)	non	non	oui
Dommages aux équipements vestimentaires	non	non	oui

C'est fini...

# Des questions ?

